

Cession du droit d'auteur-e
INTERVENUE EN LA VILLE DE MONTRÉAL
PROVINCE DE QUÉBEC, CANADA

La Revue *Lien social et Politiques* (la «Revue») est une publication en ligne, internationale et interdisciplinaire de sciences humaines consacrée aux thèmes du lien social, des problèmes sociaux et des politiques publiques (<http://www.lsp.inrs.ca/>). La Revue fait appel à diverses plateformes de diffusion sur l'internet sous la responsabilité de tiers et elle assure la mise en œuvre de cette diffusion en passant des accords par l'entremise de l'Institut national de la recherche scientifique, 490, rue de la Couronne, Québec (Québec), G1K 9A9 (l'«INRS»). L'INRS accueille les activités de la Revue et lui sert d'institution de rattachement. La gestion courante des relations avec les auteur-es et de la Revue, qui est dotée d'un comité éditorial, relève de la direction de la Revue, notamment du directeur de publication qui s'adjoint les personnes qu'il juge appropriées. La publication de votre article vous est offerte par l'Éditeur identifié au paragraphe 1 plus bas en retour de la signature et de la transmission d'une cession du droit d'auteur-e par vous et, le cas échéant, par les coauteur-es de l'Article, selon l'article 2 (d) (ii) et l'article 5 plus bas.

1. Je, _____ (nom, prénom et adresse domiciliaire de l'auteur-e), reconnais que la présente cession porte sur l'article intitulé : « _____ » (ci-après appelé l'«Article»), rédigé par _____ (Insérer le nom de l'auteur-e ou les noms de tous/toutes les auteur-es s'il y en a plusieurs), à des fins de publication dans la Revue dont l'Institution d'accueil est l'INRS (INRS ci-après appelé l'« Éditeur »).
2. L'Auteur-e déclare et garantit que (a) l'Article est une œuvre originale, qu'il n'enfreint pas les droits d'autrui et que l'Auteur-e a pleine autorité pour conclure la présente cession et que la signature de celle-ci n'entre pas en conflit avec d'autres obligations ou d'autres contrats par lesquels l'Auteur-e est lié-e; (b) toute portion de l'Article consistant en des œuvres antérieures qui ne sont pas tombées dans le domaine public et qui sont reproduites dans l'Article, tel que des extraits, des illustrations, des tableaux ou d'autres emprunts à d'autres œuvres, a été reproduite en donnant tout crédit approprié et avec toute autorisation pouvant être requise à cet effet de tout titulaire de droits d'auteur-e sur de telles œuvres; (c) l'Article, ou son équivalent, n'est pas considéré, en tout ou en partie, pour publication dans une autre revue, et n'a pas été soumis, en tout ou en partie, à quelque autre organisme à des fins de publication initiale et ne le sera pas; (d) que l'Auteur-e est (ne cochez qu'une option) :
 - (i) le-la seul-e auteur-e de l'Article et le-la seul-e titulaire de droit d'auteur-e afférent à l'Article;
 - (ii) coauteur-e de l'Article et cotitulaire du droit d'auteur-e afférent à l'Article et l'Auteur-e s'attend à ce que les autres coauteur-es signent une cession du droit d'auteur-e comme celle-ci, en lien avec l'Article, et ce, avant sa publication.
3. En considération des efforts consentis pour la publication de l'Article et de la publication de l'Article dans la Revue, l'Auteur-e cède par la présente, à l'Éditeur identifié au paragraphe 1, à ses successeurs et à ses ayants droit, le droit d'auteur-e intégral sur l'Article (incluant, sans limitation, tous les droits de reproduction et de représentation) ou, dans le cas où l'Auteur-e est un-e coauteur-e, la part de l'Auteur-e de ce droit d'auteur-e intégral sur l'Article sans restriction relative à la durée, au territoire, au média, au support, au format, aux langues, au secteur du marché ou quelque autre restriction relative à la portée de la cession. La cession ci-avant n'a pas pour effet de transférer les droits moraux de l'Auteur-e, que ce dernier garde.
4. L'Auteur-e autorise (a) la modification de l'Article, notamment sans limitation pour rendre la mise en page de l'Article conforme à la feuille de style de la Revue, pour faire d'autres travaux d'édition y compris des corrections orthographiques, de grammaire et de syntaxe, ou pour satisfaire aux exigences techniques ou autres de toute plateforme de diffusion y compris des plateformes numériques de diffusion; (b) l'octroi d'autorisations à des tiers de faire tout ou une partie de ce qui a été énuméré plus haut.
5. Ce document, une fois signé, peut être transmis par télécopieur ou numérisé et transmis par courrier électronique. Le document ainsi signé et transmis constituera un original, et sera interprété et appliqué par tous comme tel, et ce, à toutes fins que de droit. La réception du document est réputée se faire lorsque l'Éditeur le reçoit dûment complété et signé. Les dispositions de cette cession représentent l'entente entre l'Auteur-e et l'Éditeur, laquelle ne peut être modifiée sans le consentement écrit de ces derniers. L'Auteur-e consent à ce que ce document comportant ses nom et coordonnées ainsi que ses coordonnées mises à jour puisse être transmis à toute tierce partie advenant un changement d'institution d'accueil en lien avec les activités de la Revue.

Signé le _____
(Date)

Par : _____
(Signature)

NOM : _____
(En caractères d'imprimerie s.v.p.)